

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Juin 2023**
* * * * *

Date de la convocation : 22/06/2023
Date d'affichage : 22/06/2023

Nombres de Conseillers
- En exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

L'an deux mil vingt trois, le 29 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, ROULLEAU Vincent, VALLÉE Jérémy

Absents excusés : Mme AHIER Brigitte, MM GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, TIMMERMAN Michel qui donne procuration à Mme PASTEAU Isabelle

Secrétaire de séance : Mme MARY Annie

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 09 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ORDRE DU JOUR

- Convention de service de servitude de passage de canalisations des eaux pluviales en terrain privé Le Châtelier
- Autorisation de dépôt d'un Permis d'Aménager de la liaison piétonnière du Châtelier et Rue de la Mairie
- Choix du devis pour création d'une aire de jeux pour enfants Impasse Kapelle
- Autorisation de proposition d'une offre d'achat pour les parcelles Section A 1100, 1101, 1098, 619, 942, 616, 615, 1103, 944 et 941 pour une surface totale de 10 167 m²
- Validation des fonds de concours 2023
- Présentation RAD 2022 et RQPS 2022 Assainissement
- Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2023

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU
PLUVIALE AU "6, LE CHATELIER" SUR LA PARCELLE A 877**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut établir une convention de servitude pour le passage d'une canalisation sur la parcelle A 877, au 6, « Le Châtelier » pour l'évacuation des eaux pluviales.

Ce terrain étant privé, et dans le cadre d'un accord amiable, il convient de délibérer et de rédiger une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'instaurer une servitude sur la parcelle A 877 pour la pose d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales,

Approuve la rédaction d'une convention de servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle A 877.

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS D'AMÉNAGER POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER ENTRE "LE CHÂTELIER" ET "LA RUE DE LA MAIRIE"

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager dans le cadre du projet de création d'une liaison piétonnière entre le Châtelier et la rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise M. le Maire à déposer un permis d'aménager pour le projet de création d'une liaison piétonnière entre le Châtelier et la rue de la Mairie.

CHOIX DU DEVIS POUR CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS IMPASSE KAPELLE

M. le Maire présente les devis de trois entreprises dans le cadre de la création de la création d'une aire de jeux pour enfant Impasse Kapelle.

Ont répondu à l'appel d'offre : l'entreprise KOMPAN pour un montant de 20 390,40 € HT, l'entreprise TRANSALP pour un montant de 17 032,60 € HT, et l'entreprise SYNCHRONICITY pour un montant de 16 855,90 € HT.

La couleur choisie pour les jeux est la couleur Natura.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Accepte le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY pour un montant de 16 855,90 € HT.

AUTORISATION DE PROPOSITION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LES PARCELLES SECTION A 1100, 1101, 1098, 619, 942, 616, 615, 1103, 944 ET 941 POUR UNE SURFACE TOTALE DE 10 167 M²

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce point ne fera finalement pas l'objet d'une délibération, qui n'était pas nécessaire, le point est donc reporté en Questions Diverses.

VALIDATION DES FONDS DE CONCOURS 2023 HORS VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a alloué un fonds de concours dans le thème « Accessibilité » de 12 500 € pour la création d'une liaison piétonnière entre le Châtelier et la rue de la Mairie, ainsi qu'un fonds de concours dans le thème « Opération Diverses » de 5 250 € pour les travaux du réseau d'eau pluvial au Châtelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème « Accessibilité » d'un montant de 12 500 € pour la « création d'une liaison piétonnière entre le Châtelier et la rue de la Mairie »,

Accepte de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème « Opérations Diverses » d'un montant de 5 250 € pour les « Travaux du réseau d'eau pluvial au Châtelier »,

PRESENTATION RAD 2022 ET RQPS 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) d'assainissement de l'année 2022 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SAEPA) de Connerré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend connaissance du RPQS d'assainissement de l'année 2022 transmis par le SAEPA de Connerré.

Prend connaissance du RAD d'assainissement de l'année 2022 transmis par le SAEPA de Connerré.

ENEDIS, Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - Année 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS est redevable de la somme de 234 € au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique, pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de recevoir la somme de 234 € de la société ENEDIS pour la RODP de l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil Municipal propriétaire des parcelles citées au point 4 de l'ordre du jour souhaite les vendre. M. le Maire expose la possibilité pour la commune de faire une offre pour ces terrains.

Le Conseil Municipal y est favorable, pour une somme de 0,80 € du m². Le Conseil sera appelé à délibérer pour l'achat si le vendeur est en accord avec la proposition.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux de voirie ont eu lieu Route du Jarrier. Afin de terminer le Chemin du Pressoir un avenant de 16 tonnes a été ajouté au même prix.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le skate-park prévu sur l'aire sportive sera posé en juillet.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec un représentant de l'entreprise DAVID-ENERGIE qui avait pour sujet la location d'une parcelle pour mettre en place un parc de panneaux photovoltaïques.

- M. le Maire lit le courrier de Mme HÉRISSEON reçu en mairie pour demander le déplacement de la canalisation d'eau pluviale qui traverse son terrain afin de faire disparaître la servitude qui rend toute une partie de son terrain inconstructible.

- Des retours ont eu lieu concernant le terrain de pétanque, si l'esthétique du nouveau terrain est appréciable, le terrain en lui même est trop meuble, il est demandé d'y remédier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 août 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Joël CIRON



La secrétaire de séance,
Annie MARY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Annie MARY', written over a horizontal line.